

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'objectif visé est de former de futurs employés capables d'offrir des prestations au public avec un esprit de service dans des situations professionnelles telles que :

- Social : activités de socialisation et de développement de la citoyenneté
 - ↳ organisation et participation à l'animation d'activités éducatives et récréatives, d'activités de valorisation du patrimoine local, d'activités associatives, de lieux ressources et d'espaces de vie collective
- Médiation : gestion des espaces ouverts au public
 - ↳ accueil, orientation des usagers, valorisation et maintien de la qualité des espaces, prévention et sécurisation dans ces espaces
- Accompagnement : activités de soutien et d'aide à l'intégration
 - ↳ activités associatives, aide aux devoirs, accompagnement des publics en difficulté

LES EMPLOIS A L'ISSUE DE LA FORMATION

- Métiers de la médiation sociale (agent de prévention et de médiation, agent d'ambiance, médiateur social et culturel, correspondant de nuit, coordonnateur d'équipes de médiation ...)
- Métiers de l'animation
- Métiers de l'encadrement de publics jeunes

LES ENTREPRISES et ETABLISSEMENTS CONCERNES

L'activité du titulaire du Bac Professionnel "SPVL" s'exerce dans le domaine des services au public (contact clientèle, face à face ou relation téléphonique) à l'occasion de la prestation d'un service à un client ou un usager.

Les entités concernées sont :

- Collectivités territoriales
- Associations

BAC PRO SERVICES DE PROXIMITE ET VIE LOCALE



Nouveau
Diplôme
2 ans

CFA de l'Agglomération Orléanaise

Cité des Métiers – 9 rue du Onze Novembre
45000 ORLEANS

Tél. : 02 38 83 81 81 ◆ Fax : 02 38 83 19 15
e-mail : cfadirection@agгло-orleans.fr

Une expérience et un savoir-faire au service des métiers



PUBLIC CONCERNE

- **Jeunes de 17 à 25 ans :**
 - titulaires du BEP Vente Action Marchande ou Sanitaire et Social d'un BEP du secteur tertiaire ou industriel
 - issus d'une classe de 1^{ère} STT ou d'un niveau supérieur

FORME

- **Contrat d'apprentissage** de 2 ans
Début d'un contrat : au plus tôt le 1^{er} juillet
Fin du contrat en 2^{ème} année : au plus tard le 31 août

■ CONTROLE EN COURS DE FORMATION

DUREE de la FORMATION

- Première Professionnelle : } 675 heures de cours par année scolaire
- Terminale Professionnelle : }

ALTERNANCE

- **Une semaine de 35 h au CFA** suivie d'une semaine en **ENTREPRISE**

DISCIPLINES ENSEIGNEES

■ DISCIPLINES PROFESSIONNELLES

- Environnement social de l'intervention professionnelle
- Milieux professionnels et modes d'intervention
- Techniques de communication et de médiation sociale
- Economie – Droit
- Mathématiques
- Travail personnel de recherche - Dossier

} 52 % de l'horaire hebdomadaire au CFA

■ DISCIPLINES GENERALES

- Français
- Histoire - Géographie
- Anglais
- Education artistique
- Education physique

} 48 % de l'horaire hebdomadaire au CFA

REMUNERATION

- L'apprenti a le statut de **salarié** et est rémunéré selon un pourcentage du SMIC

Rémunération dans le secteur privé :

Age de l'apprenti	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
16 - 17 ans	25 %	37 %
18 - 20 ans	41 %	49 %
21 ans et plus	53 %	61 %

Rémunération dans le secteur public :

Les pourcentages ci-dessus sont majorés de 10 points

ACCUEIL AU CFA

- L'apprenti peut être externe, demi-pensionnaire, interne s'il habite loin du CFA